



Activés, droits et autoentrepreneur?

Par **stanqbs**, le **05/07/2010** à **22:29**

Bonjour,

j'ai créer mon entreprise récemment dans le but de réaliser des permis de construire (activité principale), mais aujourd' hui j'ai la possibilité de pouvoir réaliser des projets industriels, types hangars, ou des isométries de tuyauteries,...

Ma question consiste à savoir si juridiquement ou légalement, j'ai le droit de travailler dans le génie civil, l'industrie, le design,... en tant que dessinateur/projeteur lié à la convention du BTP ?

Dois-je prendre une assurance civile particulière?

Merci d'avance.

Cordialement.